

ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE À CONSERVER

Les modifications sont mentionnées en caractères gras de couleur rouge ;

Les lignes barrées sont destinées à être supprimées.

Liste par rue des éléments du patrimoine historique et culturel identifiés au titre de l'article L.151-19° du Code de l'urbanisme.

Les lettres renvoient au plan de zonage pour situer le bâtiment.

La liste détaille les éléments de la construction à conserver

RUE DE REIMS

A – Numéro 43 Rue de Reims



Secteur Us du PLU

Éléments à conserver :

- Chaînages d'angles et parements en briques ;
- Débord de toiture ;
- Rambardes en fer forgé aux fenêtres ;
- Façade en briques apparentes ;
- Interdiction d'apposer des volets roulants dont le coffre est visible de l'extérieur.

B – Numéro 225 Rue de Reims



Secteur Us du PLU

Élément à conserver : le porche ~~dans ses dimensions actuelles.~~

C – Numéro 455 Rue de Reims



Secteur Ua du PLU

Éléments à conserver :

- Chaînage d'angle et parements en briques ;
- Façade en briques apparentes ;
- Alternance brique/pierre ;
- Volets battants en bois ou aspect bois ;
- Interdiction d'apposer des volets roulants dont le coffre est visible de l'extérieur.

RUE DU COLONEL FABIEN

D – Numéro 65 Rue du Colonel Fabien



Secteur Ua du PLU

Éléments à conserver :

- Œil-de-bœuf en partie basse du mur de la construction ;
- Entourage en brique de l'œil-de-bœuf ;



Élément à conserver : le porche

Maintien de la composition et de l'alternance des matériaux composant le porche :

- Partie basse en pierre ;
- Encadrement du porche en briques apparentes ;
- Parement en briques apparentes au départ de l'arc supérieur du porche ;
- Mur en craie, ou revêtement couleur de la craie ;
- Porte à deux battants en bois ou aspect bois ;
- Couverture supérieure du porche en ardoise ou petite tuile.

E – Numéro 68 Rue du Colonel Fabien



Secteur Ua du PLU

Élément à conserver : le porche, portillon et mur de clôture.

Porche et portillon :

- Soubassement pierre, alternance briques apparentes de couleurs différentes ;
- Chapiteau en pierre au sommet des piliers du porche ;
- Lions de décoration en pierre ;
- Grille en fer forgé reliant les deux pilastres du porche ;
- Grille de porche en fer forgé ;
- Piliers de renfort du mur, avec alternance de briques apparentes de couleurs différentes ;
- Couverture du mur en petites tuiles.

F – Numéro 94 Rue du Colonel Fabien

Secteur Ua du PLU



Éléments à conserver : façade sur jardin

- Dimensions des ouvertures ;
 - Forme arrondie de la porte d'entrée de la partie à étage du bâtiment ;
 - Fenêtres à petits carreaux ;
 - Interdiction d'apposer des volets roulants dont le coffre est visible de l'extérieur ;
 - Couverture de la partie à étage en petite tuile ;
- Modénature en briques apparentes en sous-toit ;
 - Lucarne à capucine avec débord de toiture.

G – Numéro 147 Rue du Colonel Fabien

Secteur Ua du PLU



Éléments à conserver :

- Constructions en briques apparentes sur rue ;
 - Pilastres de portail et leur couronnement en pierre ;
 - Entourage en briques apparentes des ouvertures de l'habitation en fond de cour ;
 - Porche d'entrée de l'habitation avec pourtour en briques apparentes ;
 - Volets battants sur l'habitation ;
 - Interdiction d'apposer des volets roulants dont le coffre est visible de l'extérieur ;
- Couverture en ardoises des bâtiments sur rue et de l'habitation.
 - Sur l'habitation en fond de cours, interdiction d'apposer des volets roulants dont le coffre est visible de l'extérieur ;
 - Sur l'habitation en fond de cours, conservation des proportions des ouvertures et des œils-de-bœuf au-dessus du premier étage, avec pourtour en briques apparentes

H – Numéro 224 Rue du Colonel Fabien



Secteur Ua du PLU

Éléments à conserver :

- Façades en briques apparentes sur la rue du Colonel Fabien et sur la rue du Vieux Château ;
- Encadrements en pierre de la partie supérieure des ouvertures ;
- Chaînage en pierre des niveaux bas et mi-haut des fenêtres du premier étage ;
- Soubassement en pierre.

I – Numéro 276 Rue du Colonel Fabien

Secteur Ua du PLU

Mairie



Salle du Conseil



Éléments à conserver pour ces deux constructions :

- Encadrement en briques apparentes des ouvertures ;
- Chaînages d'angle en briques apparentes ;
- Parements en briques apparentes (soubassements, lignes de niveaux, sous-toit, prolongations verticales en briques des ouvertures ;

De plus, pour la salle du conseil :

- Pierres d'angle en partie supérieure des ouvertures ;
- Interdiction d'apposer des volets roulants dont le coffre est visible de l'extérieur.

J – Numéro 292 Rue du Colonel Fabien



Secteur Ua du PLU

Éléments à conserver (annexe de la Poste exclue) :

- Encadrement en briques apparentes des ouvertures avec alternance de pierre à la base, au milieu de l'ouverture et aux angles supérieurs ;
- Chaînages d'angle en briques apparentes et renfort en pierre ;
- Corniches entre le rez-de-chaussée et premier étage et au-dessus du premier étage ;

- Parements en briques apparentes en sous-toit ;
- Niche à statue au premier étage au-dessus de la porte d'entrée.
- Couverture en ardoises ou petite tuile ;

K – En face du numéro 356 Rue du Colonel Fabien

Secteur Ua du PLU

Éléments à conserver : porche dans son intégralité

- Soubassement en pierre ;
- Encadrement de l'ouverture composé en alternance de pierre et briques apparentes ;
- Composition supérieure en pierre et briques apparentes ;
- Porte à doubles battants en bois ou aspect bois.



Éléments à conserver : pignon sur rue :

- Soubassement en pierre meulière ;
- Encadrement de la porte : base en pierre, entourage en briques apparentes, pierre sommitale ;
- Encadrements de fenêtres : briques apparentes, pierre aux angles supérieure, pierre sommitale ;
- Ligne de briques apparentes entre le rez-de-chaussée et le premier étage avec pierres aux extrémités et sur porte ;
- Porte à doubles battants en bois ou aspect bois ;
- Débords de toits avec ornements en bois.

AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

L – Numéro 362 Avenue du Général Leclerc



Secteur Ua du PLU

Éléments à conserver :

- Encadrement en briques apparentes des ouvertures avec alternance de pierre à la base, au milieu de l'ouverture et aux angles supérieurs ;
- Chaînages d'angle en briques apparentes et renforts en pierre ;
- Lignes horizontales en briques apparentes entre les ouvertures et les chaînages d'angle ;
- Corniches entre le rez-de-chaussée et premier étage et au-dessus du premier étage ;
- Parements en briques apparentes en sous-toit ;
- Couverture en ardoise.

M – Numéro 439 Avenue du Général Leclerc

Secteur Ua du PLU



Éléments à conserver sur rue :

- Construction en briques apparentes ;
- Pierre en angle supérieur des fenêtres et en milieu de sommité ;
- Lucarne à guitare donnant sur rue.

À conserver façade en propriété :

- Encadrements en briques apparentes des ouvertures, avec alternance de pierre à la base, au milieu de l'ouverture et aux angles supérieurs ;
- Chaînages d'angle en briques apparentes et renforts en pierre ;
- Corniches en briques apparentes et pierre entre le rez-de-chaussée et premier étage et au-dessus du premier étage ;
- Parements en briques apparentes en sous-toit ;
- Lucarne rampante ;
- Lucarne à croupe en débord de toit ;
- Couverture en ardoise, ou petite tuile.

De N1 à N2 – Numéro 448 Avenue du Général Leclerc

Secteur Ua du PLU



Éléments à conserver :

- Porche : construction en pierre à conserver ~~dans ses dimensions~~, notamment pour la porte, couverture en petites tuiles, modénature en brique sous la toiture, porte en bois ou aspect bois ;
- Mur de clôture sur rue : maintien de la construction en hauteur, couverture en tuiles. Une partie du mur peut être remplacée par une construction établie à l'alignement de la rue, le restant du mur devant être conservé.

O – Numéro 674 Avenue du Général Leclerc



Secteur Ua du PLU

Élément à conserver : le porche.

Maintien de la composition et de l'alternance des matériaux composant le porche :

~~Dimensions à conserver ;~~

- Piliers en pierre ;
- Arc supérieur en briques apparentes ;
- Couverture en petites tuiles ;
- Porte en bois ou aspect bois.

P – Numéro 696 Avenue du Général Leclerc



Secteur Ua du PLU

Élément à conserver : le porche

Maintien de la composition et de l'alternance des matériaux composant le porche :

~~Dimensions à conserver ;~~

- Piliers en pierre ;
- Arc supérieur en briques apparentes ;
- Couverture en tuiles ;
- Porte en bois ou aspect bois ;

Q – Numéro 786 Avenue du Général Leclerc



Secteur Ua du PLU

Élément à conserver : le porche

Maintien de la composition et de l'alternance des matériaux composant le porche :

~~Dimensions à conserver ;~~

- Encadrement en briques apparentes, pierre sommitale au centre du porche ;
- Couverture en tuiles ;
- Porte en bois ou aspect bois.

R – Numéro 820 Avenue du Général Leclerc



Secteur Ua du PLU

Élément à conserver : le porche

Maintien de la composition et de l'alternance des matériaux composant le porche :

~~Dimensions à conserver ;~~

- Encadrement en briques apparentes, poutre sommitale ;
- Couverture en tuiles ;
- Porte en bois ou aspect bois.

S – Numéro 868 Avenue du Général Leclerc

Secteur Ua du PLU



Éléments à conserver :

- Façade en briques apparentes ;
- Sous bassement alternant pierre et meulière ;
- Encadrements en pierre des ouvertures ;

- Chainages d'angle en pierre ;
- Corniches de séparation entre le sous-bassement et les fenêtres du rez-de-chaussée, entre le premier et le second étage, au sommet des fenêtres du premier étage ;
- Corniche en pierre au sommet de la façade, sous toit ;
- Œils-de-bœuf en pierre
- Lucarne de toit, entourage en pierre et fronton triangulaire ;
- Toit mansardé ;
- Cheminées ;
- Couverture en ardoise ou petite tuile ;
- Porte d'entrée : encadrement pierre avec moulure et décorations, porte en bois ou aspect bois.



T – Numéro 889 Avenue du Général Leclerc
Secteur Ua du PLU



Éléments à conserver sur rue :

- Partie centrale :
 - en briques apparentes avec soubassement pierre, haut d'ouvertures en pierre au rez-de-chaussée et premier étage, corniches pierre (haut de fenêtre, entre RdC et 1^{er} étage),
 - parement en briques apparentes en encadrement de fenêtre de lucarne et en encadrement de la lucarne ;
 - lucarne avec débord de toiture ;
- Soubassement en pierre meulière avec encadrement pierre des ouvertures ;
- Encadrement des fenêtres en briques apparentes et pierres d'angle et en partie centrale ;
- Chainages d'angle en briques apparentes ;
- Corniches de séparation en briques apparentes entre le sous-bassement et les fenêtres du rez-de-chaussée, entre le rez-de-chaussée et le premier étage, ainsi qu'en en partie haute des fenêtres ;
- Modénature en brique apparente au sommet du premier étage ;
- Corniche en pierre au sommet de la façade, sous toit ;
- Interdiction d'apposer des volets roulants dont le coffre est visible de l'extérieur.

Éléments à conserver sur pignon en retour de façade sur rue :

- Œil-de-bœuf en pierre avec décoration en briques apparentes en pourtour ;
- Encadrement de la fenêtre en briques apparentes et pierres d'angle et en partie centrale ;
- Chainages d'angle en briques apparentes ;
- Corniches de séparation en briques apparentes entre le premier et le second étage, en partie haute de la fenêtre ;
- Modénature en brique apparente au sommet du premier étage ;
- Corniche en pierre au sommet de la façade, sous toit ;
- Débord de toiture.

U – Numéro 912 Avenue du Général Leclerc



Secteur Ua du PLU

Éléments à conserver sur rue :

- Façade en briques apparentes ;
- Sous-bassement alternant pierre et meulière ;
- Encadrements en pierre des ouvertures ;
- Allèges des fenêtres en pierre ;
- Chainages d'angle en pierre ;
- Corniches de séparation entre le sous-bassement et le rez-de-chaussée, entre le premier et le second étage ;
- Bandeau en pierre au-dessus du premier étage ;
- Prolongation en pierre des fenêtres du premier étage, au-dessus du bandeau précédent ;
- Corniche en pierre au sommet de la façade, sous toit ;
- Lucarnes de toit ;
- Parement de la lucarne centrale par alternance de pierre et briques apparentes, fronton triangulaire ;
- Cheminées en briques apparentes ;
- Couverture en ardoise ou petite tuile.

V – Numéro 978 Avenue du Général Leclerc

Zone U du PLU



Éléments à conserver :

- Sous bassement alternant pierre et meulière ;
- Encadrements en pierre des ouvertures avec le prolongement de pierre entre les fenêtres du rez-de-chaussée et premier étage ;
- Chaînages d'angle en pierre ;
- Corniche en pierre au sommet de la façade ;
- Modénature en briques apparentes en sous-toit ;
- Cheminées en briques apparentes.

De U1 à U2 – Numéros 912 à 978 Avenue du Général Leclerc



Secteur Ua et zone U du PLU

Élément à conserver :

- Mur de clôture sur rue : maintien de la construction en hauteur, forme du chapeau de couverture du mur, couverture en tuiles. Une partie du mur peut être remplacée par une construction établie à l'alignement de la rue, le restant du mur devant être conservé ;
- Piliers de portail en briques apparentes.